C/2024/7465

17.12.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11570 – MIDEA / ARBONIA)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/7465)

1. Le 11 décembre 2024, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Midea Group Co. Ltd. («Midea», Chine),

— Arbonia Climate Division («Arbonia», Suisse), contrôlée par Arbonia AG (Suisse).

Midea acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble d'Arbonia.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Midea est un groupe technologique mondial actif dans la fabrication et la vente d'appareils ménagers, dans les systèmes technologiques pour la climatisation et les bâtiments et dans les services et les composants pour les technologies industrielles, la robotique et l'automatisation,

— Arbonia fabrique et vend des produits durables de production de chaleur et de froid, de stockage de chaleur et d'énergie, de distribution de chaleur et de froid, de ventilation et de filtration de l'air.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11570 – MIDEA / ARBONIA

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).